

Accueil Petite Enfance et Accueil Temps libre

QUEL PROJET D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS DE 0 À 12 ANS ET + ?



CONCEPTION ET RÉDACTION DE LA 1^{ÈRE} ÉDITION :

Pascale CAMUS, Fabiola FRIPPAT, Sophie GALLEE, Isabelle GASPARD, Eddy GILSON, Laurence MARCHAL, Emile PIRLOT.

2^{ÈME} ÉDITION : 2021

Merci aux conseillers pédagogiques de l'ONE pour leurs réflexions et les ajustements proposés, ainsi qu'à certains collaborateurs de la direction coordination accueil et la direction accueil temps libre.

Cette brochure s'adresse à toute personne concernée par l'accueil des enfants de 0 à 12 ans et +.

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le Code de Qualité et de l'accueil du 17 décembre 2003 reste toujours d'actualité. Le lien vers celui-ci est le suivant.
https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Milieus_accueil/Code_de_qualite_de_l_accueil.pdf

POUR CITER CET OUTIL :

ONE (2021). Quel projet d'accueil pour les enfants entre 0 et 12 ans et + ?. Bruxelles : ONE.

QUEL PROJET D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS

de 0 à 12 ans et + ?

TABLE DES MATIÈRES

■ INTRODUCTION.....	5
■ CODE DE QUALITE ET PROJET D'ACCUEIL.....	7
1. Le cadre légal.....	7
2. Les objectifs du Code de Qualité.....	7
3. La conformité au Code de Qualité.....	8
■ LA DÉMARCHE ET LE CONTENU DU PROJET D'ACCUEIL.....	9
1. Des informations d'ordre général.....	9
2. Le projet éducatif proprement dit.....	10
■ APPROCHE DU PROJET EDUCATIF	11
1. L'intérêt du projet éducatif.....	11
2. Quelles portes d'entrée pour la rédaction du projet éducatif ?.....	12
3. Quels chemins possibles pour travailler en équipe sur le projet éducatif ?.....	13
4. Quelles conditions pour mettre en place le projet éducatif ?.....	13
■ POUR APPROFONDIR LES ARTICLES RELATIFS AUX OBJECTIFS DU CODE DE QUALITE.....	15
SECTION I : DES PRINCIPES PSYCHOPÉDAGOGIQUES.....	16
SECTION II : DE L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS ET DE LA SANTÉ.....	20
SECTION III : DE L'ACCESSIBILITÉ.....	23
SECTION IV : DE L'ENCADREMENT	25
SECTION V : DES RELATIONS DU LIEU D'ACCUEIL AVEC LES PERSONNES QUI CONFIENT L'ENFANT ET AVEC L'ENVIRONNEMENT.....	26
■ EN CONCLUSION :	28
■ RÉFÉRENCES UTILES.....	31

INTRODUCTION

Vous êtes responsable¹ d'un lieu d'accueil², avec ou sans équipe, et accueillez des groupes d'enfants ou de jeunes âgés entre 0 et 12 ans et +³.

Ce document est prioritairement destiné aux personnes en charge d'élaborer ou d'ajuster, de renouveler un projet d'accueil.

Il a comme objectif d'aider :

- ◆ Les équipes initiant un projet à entamer une première réflexion sur la qualité et à s'engager dans un processus de qualité. Il peut s'agir d'une « simple » description du contexte, des ressources et contraintes dans lesquelles le lieu d'accueil se trouve et des actions qu'il peut dès lors mettre en place.
- ◆ Les équipes, engagées de plus longue date dans la réflexion sur la qualité, à poursuivre le travail effectué.

De nombreux enjeux sont liés à l'accueil de l'enfant hors de sa famille. Ceux-ci engagent les accueillant-e-s⁴ à la fois envers les enfants, les parents, mais également envers la société.

Il s'agit, en effet, de rechercher toutes les conditions d'un accueil de qualité pour prendre en compte les besoins physiologiques, psychologiques, sociaux, ... de chaque enfant.

L'accueil doit avant tout être soutenu par une action consciente et réfléchie permettant de guider les choix effectués par les accueillant-e-s ou les équipes.

Tous les choix ! Qu'il s'agisse de l'aménagement de l'espace, du choix du matériel et des jeux, des règles de vie, des attitudes professionnelles, des rythmes, de l'organisation des groupes d'enfants, des activités, de l'accueil des parents... et ce, dans les détails du

quotidien. Tous ces éléments sont autant de facteurs qui participent à un accueil susceptible de contribuer à la sécurité affective de chacun des enfants. Cette expérience de sécurité est au cœur du développement de la confiance en soi et de l'ouverture sur le monde. Quel que soit le temps passé dans le lieu d'accueil, lorsqu'il est de qualité, il participe à asseoir des bases solides pour le développement harmonieux de l'enfant.

Ces choix s'appuient sur des **connaissances** en matière de développement des enfants, de dynamique des groupes, ... ainsi que sur les observations fines du groupe et de chacun de ses membres.

C'est au travers du projet d'accueil que l'accueillant-e ou l'équipe d'accueillant-e-s rend compte de cette action consciente.

Ce document intitulé « **Quel projet d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans et + ?** » se situe dans la continuité des travaux réalisés au sein de l'ONE depuis deux décennies pour un accueil de qualité de chacun et tous les enfants de 0 à 12 ans⁵.



¹ Toute personne qui a la responsabilité d'un lieu d'accueil, est tenue d'élaborer ou d'ajuster, de renouveler un projet d'accueil. Cela comprend également tous les lieux d'accueil concernés par le décret « Petite Enfance » et le décret Accueil durant le Temps libre (voir dans la partie « En Savoir plus » les aspects juridiques de ces différents textes).

² Le décret du 21/02/2019 (art.1) définit à juste titre la distinction entre lieu et milieu d'accueil.

³ Concerne notamment les centres de vacances et les écoles de devoirs.

⁴ Ce terme sera utilisé pour tout.e professionnel.le de l'accueil, que ce soit que ce soit un-e intervenant-e dans le secteur de la petite enfance ou dans l'ATL.

⁵ Manni, G. (coord.). (2002). Accueillir les tout-petits, Oser la qualité. Un référentiel psychopédagogique pour des milieux d'accueil de qualité. Bruxelles : Ed. ONE - Fonds Houtman. En ligne : https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Inclusion_et_accessibilite/referentiel-accueillir-les-tout-petits-osser-la-qualite-ONE.pdf Camus, P., & Marchal, L. (coord.). (2007). Accueillir les enfants de 3 à 12 ans : viser la qualité. Bruxelles : ONE. En ligne : https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/Referentiel_psychopedagogique_ONE_3-12.pdf

Il constitue un complément indispensable aux brochures « Repères⁶ pour des pratiques d'accueil de qualité » (0 à 3 ans) ainsi qu'aux livrets du Référentiel psychopédagogique : « Accueillir les enfants de 3 à 12 ans : viser la qualité⁷ » .



Il servira d'outil pour s'autoévaluer et progresser dans la mise en place d'un accueil de qualité dans les pratiques quotidiennes

Chaque personne ou équipe est invitée à se laisser interpeller par les réalités quotidiennes, à les confronter, à les analyser de manière régulière pour améliorer l'accueil au quotidien.

Nous vous souhaitons bonne lecture et surtout une bonne réflexion en équipe !

⁶ Camus, P., Dethier, A., Marchal, L., Pirard, F., Pereira, L., & Petit, P. (2009). Repères pour des pratiques d'accueil de qualité. A la rencontre des familles. Bruxelles : ONE.

Camus, P., Dethier, A., Marchal, L., Pirard, F., Pereira, L., & Petit, P. (2009). Repères pour des pratiques d'accueil de qualité. A la rencontre des enfants. Bruxelles : ONE.

Camus, P., Dethier, A., Marchal, L., Pirard, F., Pereira, L., & Petit, P. (2009). Repères pour des pratiques d'accueil de qualité. Soutien à l'activité des professionnel-le-s. Bruxelles : ONE.

⁷ Camus, P., & Marchal, L. (coord.). (2007). Accueillir les enfants de 3 à 12 ans : viser la qualité. Bruxelles : ONE.



CODE DE QUALITÉ ET PROJET D'ACCUEIL

1. LE CADRE LÉGAL

Le décret ONE⁸ prévoit en son article 6 §2 " Les pouvoirs organisateurs des institutions, structures et services visés à l'article 2 § 1er alinéa 3 du décret ONE sont tenus de se conformer à un Code de Qualité de l'accueil arrêté par le Gouvernement après avis de l'Office.

Pour la **petite enfance**⁹ :

- ◆ Des crèches.
- ◆ Des (co)accueillant·e·s d'enfants indépendant·e·s (en abrégé AEI ou CAEI).
- ◆ Des services d'accueil d'enfants (en abrégé SAE).
- ◆ Des services d'accueil spécialisé de la petite enfance (en abrégé SASPE).
- ◆ Des services d'accueil d'enfants malades à domicile (en abrégé SAEMD).

Et pour l'**accueil temps libre (ATL)** :

- ◆ Les accueils extrascolaires (en abrégé AES)
- ◆ Des centres de vacances (en abrégé CDV).
- ◆ Des écoles de devoirs (en abrégé EDD).
- ◆ Ainsi que d'autres lieux d'accueil qui organisent des activités le mercredi après-midi, le week-end, pendant les vacances,

Le Code de Qualité a été instauré par l'**Arrêté** du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003 et définit un certain nombre d'objectifs communs aux diverses structures d'accueil. Ces objectifs sont regroupés autour de cinq sections :

- ◆ Les principes pédagogiques.
- ◆ L'organisation des activités et de la santé.
- ◆ L'accessibilité.
- ◆ L'encadrement.
- ◆ Les relations du lieu d'accueil avec les personnes qui confient l'enfant et avec l'environnement.

2. LES OBJECTIFS DU CODE DE QUALITÉ

Le Code de Qualité EST une référence commune à tou·te·s les professionnel·le·s de l'enfance.

Il vise à :

- ◆ Garantir un accueil qui prenne en compte la multiplicité des besoins des enfants accueillis et notamment ceux qui concernent le développement physique, psychologique, social, cognitif, affectif.
- ◆ Assurer, par la détermination de principes fondamentaux communs, une cohérence et une continuité dans les pratiques d'accueil des différents lieux d'accueil qu'un enfant est appelé à fréquenter (parfois successivement).
- ◆ Susciter et encourager un processus dynamique de réflexion sur les pratiques professionnelles en matière de qualité de l'accueil. En ce sens, il a pour effet de reconnaître le travail effectué par les professionnel·le·s.

En bref, en mettant l'intérêt supérieur de l'enfant au centre des réflexions et pratiques, il s'agit d'assurer un accueil de qualité à **TOUS LES ENFANTS** en Fédération Wallonie-Bruxelles.



⁸ Décret du 17 juillet 2002 : Décret portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE. (2002). En ligne : https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/aspects_juridiques/structure_ONE/Decret_du_17_juillet_2002_portant_reforme_de_l_ONE.pdf

⁹ Décret du 21 février 2019 : Décret visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française. (2019). Moniteur belge, 18 mars 2019. Numac : 2019040720. En ligne : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=19-03-18&numac=2019040720.

3. LA CONFORMITÉ AU CODE DE QUALITÉ

Pour un lieu d'accueil, se conformer au Code de Qualité implique de poursuivre les objectifs du Code au travers de la rédaction et surtout de la mise en œuvre d'un projet d'accueil. Dans cette optique, il appartient au lieu d'accueil :

- ◆ De rédiger son projet d'accueil en équipe¹⁰.
- ◆ De veiller à sa mise en œuvre concrète au quotidien.
- ◆ De fournir aux personnes qui confient l'enfant une copie du projet d'accueil, le cas échéant, sous une forme synthétique et lisible (dans ce cas, la version complète doit être tenue à disposition des personnes qui confient l'enfant).
- ◆ D'impliquer les familles dans la réflexion, de leur demander leurs points de vue sur l'accueil, sur leurs attentes, leurs découvertes, ...
- ◆ D'évaluer en équipe régulièrement la mise en œuvre du projet d'accueil et son ajustement dans le document écrit en le mettant à jour selon le prescrit légal.
- ◆ De communiquer le projet d'accueil (et ses modifications ultérieures) à l'autorité compétente et l'accompagnement.

L'accompagnement est assuré par l'autorité publique en charge du secteur dont relève le lieu d'accueil (ex : Culture, Sports ...). L'ONE, pour sa part, réalise l'accompagnement des lieux d'accueil qui relèvent des réglementations suivantes :

- ◆ Le décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances.
- ◆ Le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.
- ◆ Le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs.
- ◆ Le décret du 21 février 2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française.
- ◆ Les modifications apportées ultérieurement à ces textes et à leurs arrêtés¹¹.

Dans sa mission d'accompagnement, l'ONE développe une approche fondée sur le partenariat avec les lieux d'accueil et le respect des spécificités sectorielles dans la mise en œuvre des objectifs du Code de qualité.



**Ici vous retrouvez
les principaux textes
de lois utiles**

<https://www.one.be/public/cest-quoi-lone/aspects-juridiques/dune-loi-a-lautre/>

¹⁰ Lors de l'ouverture d'un nouveau lieu d'accueil, il n'est pas toujours possible de rédiger le projet d'accueil en équipe. Dans ce cas, dès la 1^{ère} année, le document fera l'objet, en équipe, d'un travail d'appropriation avec réajustement, le moment venu, pour que le projet soit réellement le reflet des pratiques réelles du lieu d'accueil. Pour rappel, en ce qui concerne les (co)-accueillant-e-s d'enfants indépendant-e-s (AEI CAEI), le projet d'accueil est rédigé par le/la responsable qui travaille seule, et nécessite d'être réajusté au fil du temps (entre projection de l'accueil et réalité de l'accueil). Des ressources extérieures comme les agents conseil de l'ONE ou les opérateurs de formation continue peuvent être mobilisés pour permettre un accompagnement sur le projet.

¹¹ Arrêté du 2 mai 2019 : Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s. (2019). Moniteur belge, 9 octobre 2019. Numac : 2019042129. En ligne : https://www.etaamb.be/fr/arrete-du-gouvernement-de-la-communaute-francaise-du-2_n2019042129.html

LA DÉMARCHE ET LE CONTENU DU PROJET D'ACCUEIL

Le projet d'accueil est élaboré **en concertation avec les personnes qui accueillent les enfants**. Ce principe est essentiel pour que chacun des acteurs concernés par l'accueil puisse s'approprier les pratiques envisagées ensemble, en comprendre le sens, pouvoir en parler avec aisance avec tout partenaire de l'éducation de l'enfant.

Le projet d'accueil fait l'objet de consultations, notamment des personnes qui confient les enfants au lieu d'accueil. Il s'agit ici de permettre aux familles (ou institutions) de comprendre ce qui se passe hors de leur présence, d'influencer les pratiques professionnelles par ses questions, ses demandes.

Il s'agit d'instaurer une dynamique d'alliance éducative, de partenariat avec les familles.

En termes de contenu, le projet d'accueil comporte au moins les informations suivantes :

- ◆ Le(s) type(s) d'accueil organisé(s).
- ◆ Le règlement d'ordre intérieur ou le contrat d'accueil, au moins lorsque celui-ci est requis par la réglementation qui régit le lieu d'accueil.
- ◆ Le contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil.
- ◆ Le mode de fixation de la participation financière des personnes qui confient l'enfant.
- ◆ Le taux d'encadrement pratiqué.
- ◆ Les qualifications du personnel.
- ◆ La description des choix méthodologiques ainsi que des actions concrètes mises en œuvre pour tendre vers chacun des objectifs fixés par le Code. Dans la suite du texte, cette description sera désignée sous l'expression « projet éducatif¹² ».

1. DES INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

👉 **Le(s) type(s) d'accueil organisé(s) (voir I. cadre légal).**

👉 **Le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) au moins lorsque celui-ci est requis par la réglementation qui régit le lieu d'accueil ou le contrat d'accueil¹³.**

Il permet notamment de déterminer les modalités pratiques de fonctionnement du lieu d'accueil, son organisation, les responsabilités respectives des différents acteurs, parents et professionnel·le·s. Il établit dans la clarté le contrat entre ces différents partenaires (parents, responsables, accueillant·e·s,...), permettant à chacun de connaître ses droits et ses obligations. Il pourra, de la sorte, utilement prévenir certains problèmes ou autres contestations.

Parmi les rubriques à envisager, on retiendra surtout les rôles et responsabilités des organisateurs et des encadrants (qui sont les responsables locaux ? comment fonctionne l'équipe ? ...), l'organisation quotidienne (quels sont les horaires de début et de fin d'activités ? Quels sont les effets personnels que chaque enfant doit avoir ? ...), les attentes face aux parents, les modalités de paiement (réductions, modes de paiement, ...), les documents à fournir par les parents (fiche de santé, ...).

Quand l'infrastructure est permanente, le lieu d'accueil peut donner des informations sur les locaux dont il dispose (organisation et fonctionnalité des différentes pièces de vie, situé ou non dans un bâtiment scolaire, présence d'un réfectoire, aménagements particuliers, pièce prévue pour l'allaitement, espace de rangement pour les sièges auto, ...).

Il est important également de se poser les questions liées à sa réalisation, sa diffusion :

Ce ROI ou ce contrat d'accueil est-il connu de tous les acteurs concernés par l'accueil (familles, professionnel·le·s – responsable, accueillant·e·s, équipe élargie, PO) ? Comment a-t-il été réalisé ? Quels sont les critères à l'inscription (priorités, cas d'urgence) ? Lesquels et pourquoi ? Que met le lieu d'accueil en place pour les faire connaître aux familles ? ...

¹² Le projet éducatif et aussi appelé le projet pédagogique le travail en équipe : ressources et nécessité in Camus, P., Marchal, L. (2007), op cit. - livret VII pp 20-24.

¹³ Selon les législations, un contrat d'accueil est d'application, dans d'autres il s'agit d'un règlement d'ordre intérieur (ROI) ou d'un contrat d'accueil.

Il convient de préciser que le ROI ou le contrat d'accueil doit être articulé avec le projet éducatif

👉 Le contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil :

Qui est le pouvoir organisateur (Commune de ..., ASBL,...) ? Qui est le-la responsable ? Dans quelle structure s'insère le pouvoir organisateur ? ...

👉 Le mode de fixation de la participation financière des personnes qui confient l'enfant (s'il n'est pas précisé ailleurs) :

Y-a-t-il différents tarifs pratiqués (réduction pour le deuxième enfant de la même famille, ...) ? Quelle prise en compte des revenus des parents ?

Quel est le matériel nécessaire ? ...

👉 Le taux d'encadrement pratiqué.

👉 La qualification du personnel :

Il s'agit de présenter les accueillant-e-s, leur formation de base, leurs talents particuliers (conteur, musicien,...). Il est intéressant aussi de présenter les projets de l'équipe et la dynamique de formation continue.

2. LE PROJET ÉDUCATIF PROPREMENT DIT

Le projet éducatif est donc la **description des choix méthodologiques** ainsi que des actions concrètes mises en œuvre pour tendre vers chacun des objectifs fixés par le Code de Qualité.

Pour faire simple, il vise à répondre à trois questions essentielles pour les professionnel-le-s et les parents:
Que fait-on ? Pourquoi le fait-on ?
Comment concrétise-t-on ?

Il porte sur tous les aspects de la vie quotidienne :

- ◆ La manière dont l'·les accueillant-e-s prépare-nt/pense-nt/envisage-nt l'arrivée dans le lieu d'accueil d'un nouvel enfant et de sa famille.
- ◆ Comment se donner les moyens de bien connaître cet enfant et d'établir une relation de confiance avec lui et avec sa famille ?
- ◆ Comment faciliter son intégration dans la collectivité ou dans le groupe ?
- ◆ ...

Le déroulement de la vie au quotidien :

- ◆ L'aménagement de l'espace pour en faire un lieu de vie pour chaque enfant.
- ◆ Les repères pour permettre à l'enfant d'anticiper sur le déroulement des situations qui le concernent.
- ◆ Les rythmes de chacun et l'activité des enfants.
- ◆ L'accueil des familles au jour le jour (et la place qu'elles ont).
- ◆ Les moments de transition : le matin quand l'enfant arrive, le soir quand il part, lorsque l'équipe s'en va...
- ◆ La manière de réguler les relations au niveau de l'équipe éducative (réunions, ...)
- ◆ ...



APPROCHE DU PROJET ÉDUCATIF

Disposer d'un projet d'accueil résulte d'une obligation légale pour tout qui accueille de manière régulière des enfants. Toutefois, le Code de Qualité ne définit pas la manière de s'y prendre pour le rédiger. Au démarrage d'une nouvelle structure d'accueil, il se peut que les principes éducatifs aient été rédigés par le Pouvoir Organisateur (PO) ou par le-la responsable. Pour ce faire, il-elle a tenu compte de tous les objectifs du Code de Qualité de l'accueil.

Dès que l'équipe est constituée ou lorsqu'il y a eu beaucoup de changements en son sein, il importe que celle-ci se réapproprie des principes, des modes d'organisation et les confronte aux pratiques quotidiennes. En effet, la partie relative au projet éducatif s'ancre dans les pratiques d'accueil et se nourrit du travail commun de chaque équipe.

Au-delà du cadre légal, le projet éducatif est un outil pour tous les acteurs du lieu d'accueil. Au quotidien, il est présent dans toute une série de micro-décisions, pour parler de l'accueil avec les familles, avec un.e stagiaire, avec des partenaires. Le projet gagne à être utilisé de manière dynamique. Toutefois, selon la périodicité prévue dans l'arrêté, il est utile de s'arrêter sur le texte écrit du projet éducatif, de l'évaluer et de l'ajuster à l'évolution des pratiques.

Il apparaît donc important de garder des traces écrites des différentes réflexions réalisées en équipe pour pouvoir les rassembler lors de la réécriture du projet d'accueil (voir aussi ci-après le point 4. Quelles conditions pour mettre en place le projet éducatif ?).

1. L'INTÉRÊT DU PROJET ÉDUCATIF

Prendre soin d'un enfant de manière professionnelle demande de prendre conscience de ce qui est fait dans le lieu d'accueil et pourquoi, c'est-à-dire de s'interroger et de réfléchir sur **le sens des pratiques**. Pour ce faire, les accueillant.e.s s'appuient à la fois sur des connaissances concernant le développement des enfants et des observations minutieuses réalisées en situation. Ils-elles tiennent également compte des ressources, des contraintes et expériences menées par l'équipe.

Qui dit « projet » dit anticipation, vision du but à atteindre. Projeter, c'est voir plus loin... poser son regard sur l'enfant en devenir, son développement, son épanouissement¹⁴. C'est aussi, pour les accueillant.e.s, voir le chemin à parcourir, prendre conscience des pratiques adéquates pour accueillir cet enfant. Elaborer et aménager un projet éducatif où toute l'équipe partage un ensemble de valeurs et de pratiques communes, permet aussi de veiller à une cohérence entre les différents intervenants dans leur manière de s'occuper de l'enfant.

Il s'agit ainsi de mettre en mots les pratiques quotidiennement réalisées avec les enfants, la façon de travailler avec les enfants, ce qui définit notre posture professionnelle.

Pour élaborer le projet éducatif, il importe de questionner et confronter ses propres points de vue, avec une tierce personne ou en équipe. Ce travail se réalise sur base des connaissances et des observations de situations éducatives. Ce projet nécessite d'être réajusté au fil du temps (entre projection de l'accueil et réalités de l'accueil). Des ressources extérieures comme les agents de l'ONE ou un opérateur de formations continues peuvent être mobilisés pour accompagner le processus réflexif.

Le fait de partager et d'échanger à plusieurs n'est pas chose aisée. Il faut dire à l'autre ce que l'on fait, le justifier, risquer les questions et la critique. Pour les équipes d'accueillant.e.s, passer de l'échange au projet commun est également complexe. Il faut, en effet, que chacun soit, à la fin des échanges, en accord avec ce qui est décidé. Ce processus est accompagné par le/la responsable du lieu d'accueil et des modalités sont déterminées pour évaluer les pratiques. Il

¹⁴ Voir le livret VII "A la rencontre des professionnels" (chapitre 2) du référentiel « Accueillir les enfants de 3 à 12 ans : viser la qualité ».

faut que chacun s'approprié les nouvelles références afin que la façon de travailler ait du sens pour tout le monde. Ce mode de fonctionnement implique donc que du temps de réunion soit dégagé et ce, de manière régulière et continue. Le travail régulier en équipe et la clarté des processus de décision sont des atouts précieux pour préserver une dynamique de travail. Le projet pédagogique/éducatif permet de travailler la cohérence des pratiques d'un jour à l'autre. Les responsables de structures d'accueil ont un rôle évident à jouer pour soutenir ce processus.

Lorsque le/la professionnel-le travaille seule (indépendant-e), il est nécessaire d'échanger avec d'autres personnes pour vérifier la bonne compréhension des messages, pour assurer la pertinence du projet éducatif. Ce travail peut se réaliser avec l'accompagnateur prévu au sein du service d'accueil d'enfants ou avec l'agent conseil ou encore avec un opérateur de formation. Le projet éducatif sert d'interface avec les parents, les personnes qui confient l'enfant. Il permet la transition entre posture professionnelle et posture privée (parentale¹⁵), d'autant plus nécessaire dans le cadre de l'accueil individuel. Il s'agira également de pouvoir communiquer autour de ses pratiques pour trianguler la relation parent, enfant, professionnel-le.



2. QUELLES PORTES D'ENTRÉE POUR LA RÉDACTION DU PROJET ÉDUCATIF ?

Pour rédiger leur projet éducatif, les accueillant-e-s peuvent réfléchir à partir :

- ◆ D'une approche pédagogique (pédagogie développée par un mouvement, pédagogies actives, ...).
- ◆ Des besoins des enfants, des vécus et attentes exprimées par ceux-ci.
- ◆ Des thèmes/ questionnements travaillés en équipe ;
- ◆ D'une problématique (accueil d'un enfant malentendant, absence de contact avec les parents, ...) .
- ◆ De l'organisation de la journée du lieu d'accueil.
- ◆ Des objectifs du Code de qualité eux-mêmes.
- ◆ ...

QUELLE QUE SOIT LA PORTE D'ENTRÉE CHOISIE, L'IMPORTANT EST QUE L'ENSEMBLE DES OBJECTIFS DU CODE DE QUALITÉ SOIT RENCONTRÉ AU SEIN DU PROJET TOUT EN VEILLANT À RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES :

Qui sont les enfants et les familles que nous accueillons ?

Que comptons-nous offrir aux enfants dans le cadre de notre lieu d'accueil ?

Pourquoi ces choix ?

Qu'est-ce que ces choix apportent, en termes de qualité, aux enfants et à leur famille ?

Quels sont les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du projet éducatif ?

Quelles sont les ressources disponibles ou à obtenir pour mener à bien nos objectifs ?

Quelles sont les contraintes ?
Peut-on les lever ou non ?

3. QUELS CHEMINS POSSIBLES POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE SUR LE PROJET ÉDUCATIF ¹⁶ ?

Une fois le projet rédigé, une dynamique permanente au sein du lieu d'accueil permet à chacun de s'approprier cette base écrite, de confronter les principes éducatifs aux réalités quotidiennes et d'analyser les pratiques.

Les équipes peuvent être interpellées à certaines occasions ou par certains faits :

- ◆ Une difficulté rencontrée par un enfant soulevant une question pour tous (un enfant qui se met fréquemment en retrait du groupe, un enfant qui frappe les autres...).
- ◆ Une formation qui sensibilise certains membres de l'équipe et qui est partagée.
- ◆ Le souhait de réfléchir ensemble sur des activités, l'envie de l'équipe d'aborder ensemble des thématiques particulières comme les ateliers de lecture pour les tout-petits, encore les jeux coopératifs, les activités à l'extérieur, éventuellement avec une personne ressource.
- ◆ Une réorganisation ponctuelle (d'autres manières de constituer les groupes, un aménagement de l'espace,...) et les effets qui n'ont pas été envisagés au départ.
- ◆ Un déménagement ou un agrandissement des structures d'accueil.
- ◆ Un problème à résoudre dans le groupe (la place du doudou, le pique-nique d'un enfant a disparu, ...).
- ◆ Des observations qu'un·des membre·s de l'équipe a·ont pu effectuer par hasard ou celles qu'il·s ont organisées.
- ◆ La rencontre avec un·des autre·s lieu·x d'accueil développant d'autres pratiques en Fédération Wallonie-Bruxelles ou ailleurs.
- ◆ La découverte et l'envie d'expérimenter une méthode pédagogique.
- ◆ Un article, une conférence, un livre sur les besoins des enfants.
- ◆ ...

Ces différentes « interpellations » amènent le lieu d'accueil à (re)définir certaines ou l'ensemble de ses pratiques. C'est aussi par apports successifs, soutenus par le·la responsable d'équipe ou du projet, que se crée la dynamique de création /d'ajustement du projet d'accueil.

4. QUELLES CONDITIONS POUR METTRE EN PLACE LE PROJET ÉDUCATIF ?

La démarche d'élaboration et d'ajustement du projet éducatif, s'inscrivant dans la vie quotidienne du lieu d'accueil, est permanente. Elle demande des conditions particulières et rappelons-le, le projet éducatif décrit les choix méthodologiques et les actions concrètes mis en œuvre pour tendre vers les objectifs visés au chapitre II du Code de Qualité :

- ◆ Constituer, le cas échéant, une équipe¹⁷, un esprit d'équipe pour pouvoir mener une réflexion permanente.
- ◆ Envisager l'organisation matérielle de la réunion : aménagement des locaux, boissons, collations, ...
- ◆ Effectuer des réunions régulières dont l'animation et le secrétariat sont explicitement pris en charge.
- ◆ Aborder des thèmes concrets en dehors du fonctionnement quotidien : les réunions se font au sujet de situations concrètes vécues par les accueillant·e·s et qui leur posent question. Les rencontres sur le projet en cours sont séparées des autres réunions.
- ◆ Centrer les réunions sur une mise en question des pratiques et de l'objectif qu'elles visent : que faire ? Comment et pourquoi ?
- ◆ Réaliser des observations au sein du lieu d'accueil de manière à répondre à un problème posé (aménagement de l'espace, façon d'intervenir auprès d'un enfant, ...) et mettre en place un dispositif destiné à prendre en compte ce problème. Le dispositif sera mis en place, évalué et progressivement amélioré.
- ◆ Avoir accès aux formations continues en fonction des préoccupations autour du développement de l'enfant et de ses besoins.
- ◆ Faire appel à des personnes extérieures en fonction des besoins.
- ◆ Veiller à garder des traces écrites des choix effectués et de leur sens au cours du travail.

¹⁶ Voir également à ce sujet le chapitre rédigé par A. Dethier, intitulé « le projet éducatif : soutenir les relations et améliorer la qualité de l'accueil » in Bosse Platière S., Dethier A., Fleury C., Loutre N., " Accueillir le jeune enfant : Quelle professionnalisation ? ", Ramonville Saint-Agne, Ed Erès, 2001 (1ère éd. 1995). Référentiel psychopédagogique "Accueillir les enfants de 3 à 12 ans : viser la qualité", livret VII.

¹⁷ Lorsqu'une seule personne est impliquée dans l'encadrement du lieu d'accueil, il importe qu'elle puisse, à diverses occasions, rencontrer d'autres professionnel·le·s afin d'échanger sur les réalités rencontrées dans le cadre de son travail et confronter les points de vue.

POUR APPROFONDIR LES ARTICLES RELATIFS AUX OBJECTIFS DU CODE DE QUALITÉ

Quelle que soit la porte d'entrée choisie pour l'élaboration de votre projet, il importe que celui-ci rencontre les objectifs du Code de Qualité. Pour vous y aider, nous vous proposons une liste non exhaustive de questions. Elle peut bien évidemment être enrichie de vos propres interrogations. Elle vise les articles 2 à 19 de l'arrêté et vous permet d'explorer de nombreux aspects liés à chaque article.



Nous avons choisi de travailler article par article cependant, ceux-ci étant interconnectés, certaines questions sont/peuvent être reprises plusieurs fois pour envisager les différentes facettes des objectifs du Code reflétant l'articulation complémentaire et la cohérence de ceux-ci.

AINSI, POUR CHAQUE ARTICLE, VOUS TROUVEREZ UNE SÉRIE DE QUESTIONS GLOBALES POUR LE 0-12 ANS. CES QUESTIONS VOUS INVITENT À RÉFLÉCHIR AUX DIMENSIONS SOUS-JACENTES DE CHAQUE OBJECTIF DU CODE. CE QUESTIONNEMENT PERMET D'ALLER PLUS LOIN, D'EXPRIMER LES NUANCES DE VOTRE PROJET ÉDUCATIF.

Des distinctions d'écriture ont été prévues afin de spécifier :

- ◆ **En gras**, quand cela concerne exclusivement les lieux d'accueil accueillant des enfants entre 0 et 3 ans ;
- ◆ **En italique**, quand cela concerne l'accueil d'enfants âgés entre 3-12 ans.

SECTION I : DES PRINCIPES PSYCHOPEDAGOGIQUES

ARTICLE 2

« Afin de réunir pour chaque enfant les conditions d'accueil les plus propices à son développement intégré sur les plans physique, psychologique, cognitif, affectif et social, le lieu d'accueil préserve et encourage le désir de découvrir de l'enfant en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins, en mettant à sa disposition du matériel et lui donnant accès à des activités, le cas échéant, diversifiées. »



- ◆ Comment aménager l'environnement intérieur et extérieur au quotidien de façon à préserver et encourager *globalement*¹⁸ le désir de découvrir, *le désir d'apprendre*, de l'enfant **dans toutes les dimensions de son développement**¹⁹ (accès à une plaine de jeux, *espaces ateliers*, matériel à disposition libre des enfants, cloisons/mobilier pour délimiter des espaces, ...) ?
- ◆ Comment la structuration des infrastructures (espaces intérieur et extérieur) soutient-elle le désir de découvrir ? Comment les aménagements des espaces sont-ils pensés pour permettre différentes possibilités en parallèle, en fonction des différents moments de la journée ?
- ◆ Quels matériels sont mis à disposition des enfants pour favoriser la prise d'initiative ? Des initiatives propres ?
- ◆ Comment ces environnements permettent-ils aux enfants d'aller jusqu'au bout de leurs initiatives (de leurs projets), seul ou à plusieurs ? Comment soutenir des prises de risques acceptables ?
- ◆ Quelles possibilités d'initiatives et de découvertes en permanence ou non pour les enfants ? Quel matériel est mis à disposition en permanence ?
- ◆ Quelles sont les conditions mises en place pour assurer la sécurité physique et psychique de chacun des enfants ? comment préserver l'espace d'activité des enfants ?

- ◆ Comment favoriser la liberté de mouvement de chaque enfant ?
- ◆ Comment prendre en compte le respect du rythme et le développement de chaque enfant durant les différents moments de la journée (jeux, repas, **change**, accueil, repos) / *du temps passé dans le lieu d'accueil ?*
- ◆ Comment soutenir l'enfant dans son activité autonome, seul ou avec d'autres et lui permettre d'y revenir ?
- ◆ Comment aménager l'environnement pour limiter les nuisances (sonores, olfactives, visuelles...) ?
- ◆ Que choisir comme mobilier, comme objets, comme éléments de décoration ? Comment sont-ils disposés au fil du temps ?
- ◆ Quelle est l'infrastructure ? Est-elle adaptée à la tranche d'âge des enfants accueillis (*aménagements et organisation spécifique prévus notamment au cas où des jeunes enfants (3-6 ans) sont accueillis*)? **Quels aménagements proposer ? ...**
- ◆ Quelles propositions d'éveil culturel sont envisagées pour les enfants de manière permanente et de manière ponctuelle ?
- ◆ Comment l'aménagement des locaux peut-il offrir différentes propositions d'esthétiques ? valoriser différentes formes d'expression ?
- ◆ ...



¹⁸ Les parties ou questions en italique sont plus spécifiques au 3-12 ans.

¹⁹ Les parties ou questions en gras sont plus spécifiques au 0-3 ans.

ARTICLE 3

« Le milieu d'accueil veille à la qualité de la relation des accueillant.e.s avec l'enfant. »



- ◆ Comment construire et établir des liens de qualité entre l'accueillant.e et chaque enfant **et ce, dès le premier accueil, la période de familiarisation** et tout au long du séjour ? Quelles sont les pratiques qui soutiennent l'établissement du lien entre l'adulte et l'enfant ?
- ◆ Quels repères sont donnés **à chaque enfant**, aux enfants (en particulier aux plus jeunes), pour assurer leur sécurité psychique (stabilité du personnel, règles, ...) ?
- ◆ Quand plusieurs personnes sont amenées à intervenir auprès des enfants (professionnels, stagiaires,...), que mettre en place pour favoriser **le maintien des repères de chaque enfant, particulièrement quand l'accueil concerne les plus jeunes enfants ?**
- ◆ L'organisation permet-elle aux enfants d'anticiper quelles sont les personnes qui s'occuperont d'eux à tout moment de la journée (*repas, sieste, « temps de l'accueil avant ou après l'école/ la journée », ...*) ?
- ◆ Comment les accueillant.e.s permettent-ils-elles aux enfants de **bénéficier à la fois de la vie du groupe mais également d'avoir des moments privilégiés** de relation avec l'adulte au sein de la collectivité ?
- ◆ Quelle-s attitude-s les accueillant.e-s adoptent-ils-elles face à l'expression des émotions des enfants ? (Colère, tristesse, joie, peur, ...) ?
- ◆ Quels espaces-temps sont prévus pour accueillir les éventuelles résonances affectives des adultes en lien avec les émotions exprimées ou les situations vécues par les enfants ?
- ◆ Que mettre en place pour soutenir/accompagner les liens qui se nouent et se dénouent : l'accueil d'un nouvel enfant, d'un.e nouveau-elle professionnel.le, un changement dans l'équipe, la fin des séjours des enfants, ... ?
- ◆ Quelle organisation, quels outils permettent à l'accueillant.e de connaître chaque enfant ? Comment l'accueillant.e envisage-t-il-elle de connaître finement chaque enfant qui lui est confié ? Quelle place pour l'observation dans les pratiques professionnelles ?
- ◆ Que mettre en place pour assurer les moments de transitions d'un lieu de vie à l'autre (de la maison au lieu d'accueil et du lieu d'accueil vers la maison, lors des retrouvailles) entre les différents moments de la journée, entre les lieux (piscine, ...) ?
- ◆ Comment s'effectue le passage d'informations d'un.e accueillant.e à un.e autre, le cas échéant, s'il y a changement d'un jour à l'autre ou aux différents moments de la journée ?
- ◆ Quel type de relations sont promues entre enfants ? entre enfants et accueillant.e.s ? entre membres de l'équipe ?
- ◆ Quelle disponibilité de la part de l'équipe d'accueillant.e-s par rapport aux enfants ? lors de l'accueil du matin ? tout au long de la journée ? lors du départ ?
- ◆ Comment les règles sont-elles déterminées ? Comment la transgression éventuelle de la règle est-elle envisagée, gérée ?
- ◆ **Quel processus de premier accueil, de familiarisation est envisagé, comprenant des moments en présence des parents et des moments en l'absence des parents ? Comment permettre une familiarisation progressive ? Comment le processus de familiarisation est-il individualisé pour chaque enfant ?**
- ◆ ...



ARTICLE 4

« Le milieu d'accueil permet à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie. »



- ◆ Comment les accueillant-e-s accueillent-ils-elles les expressions des enfants dans différentes situations de la vie quotidienne (conflit, chute, accident, refus de manger, repas d'un enfant qui traîne en longueur, explosion de joie, participation au change, chahut pendant la sieste, ...) ?
- ◆ Comment encourager l'expression spontanée de l'enfant, le développement de la confiance en soi et de l'autonomie ?
- ◆ Comment envisager les possibilités laissées à l'enfant pour déployer son activité autonome, exercer son autonomie au quotidien ?
- ◆ Comment permettre à l'enfant de prendre une place active dans les temps de vie quotidienne (transitions quotidiennes, jeux, repas, repos, change...) ?
- ◆ Que mettre en place pour que l'enfant en toute situation (au moment des séparations, des retrouvailles, des repas, des changes, des jeux, lors de la mise en route de projets, dans le cadre des activités, à propos de l'organisation des différents moments de la journée ...) ait la possibilité de s'exprimer personnellement et de prendre des initiatives ?
- ◆ Comment les pratiques sont-elles ajustées pour offrir un accueil individualisé, adapté à chaque enfant, tout au long du séjour ?
- ◆ Quelles attitudes de l'accueillant-e permettent de favoriser le développement du langage oral de l'enfant ?
- ◆ Que mettre en place pour rencontrer les différents rythmes des enfants (à la fois dans la journée et au niveau de son développement, accès à un espace de repos pour les plus jeunes, ...) ?
- ◆ Comment permettre à chaque enfant de prendre progressivement conscience de lui-même ?
- ◆ Comment le vécu de chaque enfant dans le lieu d'accueil est-il pris en compte par les accueillant-e-s ?
- ◆ Comment permettre aux accueillant-e-s d'observer finement chaque enfant afin de décoder son expression personnelle ?
- ◆ Quelles attitudes de l'accueillant-e favorisent la confiance en soi de l'enfant ? *Comment le lieu d'accueil permet-il à chaque enfant de trouver sa place, d'avoir confiance en lui ?*
- ◆ Comment est favorisé le jeu libre et autonome de l'enfant ?
- ◆ **Quels aménagements sont prévus pour promouvoir la liberté de mouvement des enfants ?**
- ◆ Quelle organisation professionnelle permet d'identifier les questionnements et intérêts des enfants et d'en faire un point de départ dans les propositions d'activités ?
- ◆ Comment les accueillant-e-s réagissent-ils-elles face à l'enfant qui refuse d'effectuer les services, l'enfant qui semble ne pas vouloir repartir, celui qui ne veut pas prendre part au jeu, celui qui utilise les jeux autrement que ce que l'adulte avait pensé, celui qui exprime des signes de fatigue ?
- ◆ L'enfant peut-il exprimer son vécu, ses émotions, ses désirs lors des moments privilégiés prévus à cet effet (moments d'évaluation, de concertation, de temps libre avec les enfants, ...) ?
- ◆ *Quels sont les espaces pour permettre l'expression, la gestion du fonctionnement du groupe ? Comment le vécu du groupe est-il pris en compte ? Comment le groupe est-il géré ?*
- ◆ Quelle place pour les objets transitionnels (doudou ou autre) ? Comment réfléchir les pratiques transitionnelles pour développer une sécurité affective ?
- ◆ ...

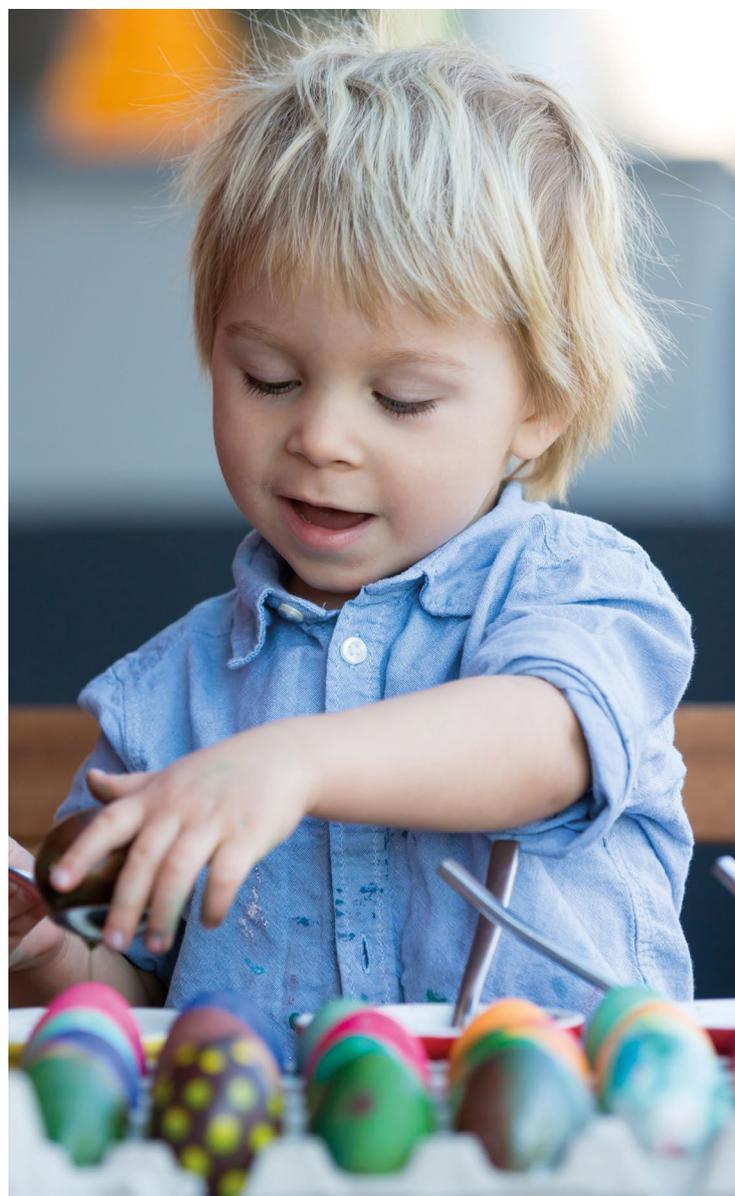
ARTICLE 5

« Le milieu d'accueil contribue au développement de la socialisation de l'enfant. Tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération. »



- ◆ Comment les enfants sont-ils répartis (sections, groupes, ...) ? *Sur quels critères ? Pourquoi ce choix ? Quelles sont les autres répartitions possibles ? D'autres modalités ont-elles déjà été expérimentées par l'équipe ?*
- ◆ Comment gérer les situations d'agressivité entre enfants ?
- ◆ Comment est envisagée et organisée la coexistence d'enfants d'âges différents, tout au long de la journée et durant toute la durée de l'accueil de l'enfant ?
- ◆ Comment est envisagée la question des règles de vie (voire des interdits) avec les enfants ? Quels interdits et pourquoi ? Certaines règles sont-elles négociables ? Comment les règles de vie sont-elles présentées aux enfants, *voire construites avec eux ?* Comment limiter le nombre d'interdits et créer un environnement favorisant les possibles plutôt que les interdits ?
- ◆ Quel aménagement de l'espace et quelle proposition de matériel favorisent les relations solidaires et coopératives ?
- ◆ Comment l'aménagement de l'espace et du matériel permet-il de limiter le nombre de règles ?
- ◆ *Quelles sont les règles du lieu d'accueil dont il faut tenir compte (horaires, conditions d'accès à une salle de sports, ...) ? Comment sont-elles présentées aux enfants ? Comment permet-on aux enfants de les intégrer ? Certaines règles peuvent-elles être négociées avec le lieu d'accueil ? Pourquoi ? Comment ?*
- ◆ Comment permettre aux enfants de s'appropriier progressivement les règles de vie ?
- ◆ Comment l'accueillant-e réagit-il-elle lorsque la règle n'est pas respectée ? Que se passe-t-il quand ces règles sont enfreintes ?

- ◆ Quelle organisation entre adultes permet d'assurer une sécurité affective propice à la rencontre positive entre enfants ?
- ◆ Comment soutenir **progressivement** la capacité des **jeunes** enfants à entrer en relation avec l'autre, à interagir entre eux ? Comment soutenir adéquatement des interactions positives entre enfants ? Comment soutenir les enfants dans leur capacité à gérer leurs conflits ? *Comment les encourager dans leur désir d'apprendre ensemble ?*
- ◆ ...



SECTION II : DE L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS ET DE LA SANTÉ

ARTICLE 6

« Le milieu d'accueil organise les groupes d'enfants de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillant(e) et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants. »



- ◆ Comment l'organisation des groupes permet-elle de prendre en compte les différents rythmes des enfants, **de chaque enfant** ?
 - ◆ Comment l'organisation des groupes d'enfants favorise-t-elle une continuité dans les relations entre adulte et enfant, entre enfants et dans l'activité propre de l'enfant ?
 - ◆ Quelles conditions **mettre en place pour permettre à l'enfant et aux enfants** de mener au mieux son/**leur activité, son/leur** projet dans le groupe ?
 - ◆ Comment prendre en compte des besoins particuliers (accueil d'un enfant et d'un parent, **aérosol, change, mise au lit, soins**, des signes de fatigue, lecture d'un livre, ...), tout en assurant le bien-être du groupe ?
 - ◆ Comment l'organisation des groupes permet-elle de prendre en compte les différents besoins de chaque enfant, à chacun des moments du temps d'accueil ?
 - ◆ Comment sont organisés les groupes d'enfants pour permettre la coexistence d'enfants de niveaux de développement et d'intérêts différents ? Pourquoi ces choix ?
 - ◆ Comment favoriser la stabilité de l'équipe qui prend soin de chaque **petit** groupe d'enfants ?
- ◆ Quelle organisation de groupes d'enfants choisir dans le lieu d'accueil compte tenu des normes d'encadrement ? Comment les regroupements de sections sont-ils envisagés ? Comment assurer la **sécurité physique et affective des enfants** dans ces moments de regroupement ? Comment favoriser l'individualisation des pratiques dans les moments de regroupements (matin et soir) ?
 - ◆ *Comment sont structurés les groupes ? Quel est le nombre d'accueillant-e-s en fonction de l'âge et du nombre d'enfants ?*
 - ◆ *Comment sont accueillis les enfants qui viennent pour la première fois aux activités proposées par le lieu d'accueil ?*
 - ◆ *Comment permettre aux enfants d'exprimer leurs attentes ? Comment y répondre en tenant compte des contraintes du groupe ?*
 - ◆ ...

ARTICLE 7

« Le milieu d'accueil veille, dans l'organisation des activités, à faire place à l'initiative de chacun des enfants et à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques. »



- ◆ Comment l'enfant dispose-t-il de son temps ? Dans quelle mesure l'organisation s'ajuste-t-elle aux intérêts et besoins de l'enfant *et ce, quel que soit son groupe ?*
- ◆ Quelles attitudes professionnelles accompagnent l'activité de l'enfant, des enfants ? Quelle juste présence aux enfants ?
- ◆ Comment ajuster les rythmes de vie du lieu d'accueil en fonction des rythmes propres à chaque enfant, *en fonction des groupes ?*
- ◆ Comment faire place à l'initiative de l'enfant et préserver la notion de temps libre ? Comment soutenir l'enfant dans ses initiatives, seul ou avec d'autres, dans le cadre de la collectivité ?
- ◆ Quelle place est donnée aux projets venant des enfants ? Comment ?
- ◆ Comment soutenir l'enfant dans son activité autonome seul ou avec d'autres et lui permettre d'y revenir ? Comment permettre à l'enfant d'être acteur dans son quotidien, dans son développement ?
- ◆ **Comment favoriser la liberté de mouvement de chaque enfant ?**
- ◆ Comment permettre à l'enfant d'accéder à du matériel et des activités répondant à ses intérêts et ses besoins ? Comment les professionnel·le·s documentent-ils-elle·s les questionnements et intérêts des enfants en vue de leur proposer du matériel et des activités répondant à leurs intérêts ?
- ◆ *Quel type d'activités sont proposées ? Que visent-elles à favoriser ? Est-il tenu compte de l'avis des enfants ?*
- ◆ *Dans le canevas d'activités préparées, quelles possibilités d'initiative l'enfant a-t-il ? Est-il acteur ou consommateur ou exécutant ?*
- ◆ ...



ARTICLE 8

« Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé et de santé communautaire, veille à assurer une vie saine aux enfants. »



- ◆ Quelles sont les précautions prises par rapport à l'alimentation des enfants (élaboration des menus, préparation, conservation,...), à l'hygiène et à l'entretien des différents lieux de vie ?
- ◆ Comment promouvoir des habitudes de vie saine pour les enfants ?
- ◆ Comment assurer sécurité, santé et bien-être des enfants/ du personnel (y compris du personnel d'entretien) du lieu d'accueil ?
- ◆ Comment encourager les activités en plein air par tous les temps ? Quelles dispositions sont prises pour que les enfants bénéficient d'espaces accessibles à l'extérieur le plus souvent possible ? Et en cas de déplacement ? Les activités en plein air sont-elles encouragées ? À quels moments ? En fonction de quelles circonstances ?
- ◆ Comment soutenir les enfants dans leurs essais, leurs prises de risque dans différentes activités ?
- ◆ Comment veiller à l'hygiène individuelle des enfants et de l'accueillant-e, des membres du personnel ?
- ◆ Comment sont organisés les **éventuels** moments et les espaces de soins des enfants ? **Comment sont organisés les moments et les espaces de toilette des enfants ?**
- ◆ Comment respecter les dispositions médicales réglementaires ?
- ◆ Comment les locaux sont-ils éclairés, isolés phoniquement, chauffés, aérés et nettoyés ? Comment limiter les pollutions sonores ?
- ◆ Quelle articulation avec le plan de gestion des risques ? (accident ? malaise d'un membre du personnel, incendie, ...) ?
- ◆ **Comment gère-t-on les repas, les boissons ou collations amenés par les enfants ? Y-a-t-il accès à un espace permettant une conservation des aliments ? Comment est géré le fait qu'un enfant n'a pas apporté de collation ?**
- ◆ **Comment le lieu d'accueil a-t-il des informations concernant la santé des enfants (allergie, régime particulier, ...) ? Comment ces informations sont-elles gérées ?**
- ◆ **Quelles sont les dispositions prises en cas de déplacement sur la route ?**
- ◆ Comment le lieu d'accueil prend-il en compte l'importance de la transition écologique dans les différents choix au niveau des infrastructures et matériels, de son fonctionnement au quotidien ?
- ◆ Comment assure-t-il une sensibilisation par rapport à ces aspects auprès des enfants et des professionnel.le.s ?
- ◆ Quelles réflexions le lieu d'accueil met-il en oeuvre pour offrir aux enfants une alimentation saine et équilibrée ?
- ◆ Comment sensibilise-t-il enfants, parents, professionnel.le.s à une gestion des déchets ?
- ◆ ...



SECTION III : DE L'ACCESSIBILITÉ

L'ensemble des articles de cette section sont à confronter avec différents aspects notamment le ROI pour s'assurer de la cohérence entre les deux textes.

ARTICLE 9

« Le milieu d'accueil évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle et socio-économique à l'encontre des enfants, des personnes qui les confient et des accueillant(e)s. »



- ◆ Que mettre en place pour éviter tout comportement discriminatoire lié au sexe, à la race ou à l'origine socio-économique ?
- ◆ Comment limiter les stéréotypes de genre dans le matériel mis à disposition des enfants et les activités qui leurs sont proposées ?
- ◆ Que met à disposition le lieu d'accueil pour permettre à l'accueillant-e de prendre conscience des stéréotypes qu'il-elle véhicule ? Comment l'accueillant-e les limite-t-il-elle ?
- ◆ Le droit d'exprimer des besoins différents est-il reconnu pour chaque enfant (fille - garçon / enfant plus jeune - enfant plus âgé / ...) ?
- ◆ Est-il tenu compte de ces différences dans l'aménagement de l'espace et dans les activités proposées ?
- ◆ Comment le lieu d'accueil favorise-t-il la diversité au sein de l'équipe ?
- ◆ Quelle réflexion de l'équipe au sujet de l'intégration de références pluriculturelles dans le lieu d'accueil ?
- ◆ ...

ARTICLE 10

« Le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence. »



- ◆ Comment le lieu d'accueil anticipe-t-il la possibilité d'accueillir des enfants en situation de handicap ? Comment est prévu l'accueil des demandes pour un enfant ayant des besoins spécifiques ?
- ◆ Comment prend-il en compte les besoins spécifiques de cet enfant et ceux de sa famille ? Et ceux du groupe ? Comment gère-t-il l'intégration de l'enfant dans le groupe ?
- ◆ Quel accompagnement d'équipe est prévu pour gérer cette/ces situation-s spécifique-s ? Comment soutenir les professionnels pour leur donner confiance en eux ?
- ◆ Comment sont accueillis les enfants non francophones ? Quels outils sont mis en place pour communiquer avec la famille ne parlant pas le français ?
- ◆ Quels partenariats sont envisagés avec des associations ou prestataires de soins locaux afin d'anticiper l'accueil de chaque enfant ?
- ◆ Comment les besoins différents de chaque enfant sont-ils pris en compte ?
- ◆ Comment adapter le matériel, l'aménagement pour que chaque enfant puisse en bénéficier ?
- ◆ Comment le lieu d'accueil reflète-t-il, (dans le matériel, les illustrations, la décoration) la diversité de la population de son quartier, de son village ?
- ◆ Quelle-s formation-s est-sont envisagée-s pour les membres de l'équipe ? Quel accompagnement d'équipe est prévu pour gérer cette-ces situation-s spécifique-s ?
- ◆ ...

ARTICLE 11

« Le milieu d'accueil met tout en œuvre pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation financière éventuellement demandée aux personnes qui confient l'enfant. »



- ◆ Que mettre en œuvre pour favoriser l'accessibilité financière au lieu d'accueil aux parents ?
- ◆ Quelles pistes le lieu d'accueil a-t-il explorées pour trouver des ressources compensatoires ? (CPAS, mutualisation de l'accueil, solidarité générale au sein du lieu d'accueil, ...)
- ◆ *Comment est-il tenu compte des possibilités financières de chaque famille par rapport aux activités proposées ?*
- ◆ *Quelles modalités sont proposées pour faciliter l'accès de tous les enfants aux différentes activités (moyen de transport collectif, infrastructure, ...) ?*
- ◆ ...

ARTICLE 12

« Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans la gestion des activités et/ou de la vie quotidienne. »



- ◆ Comment les besoins des familles sont-ils pris en compte dans les horaires d'ouverture et de fermeture du lieu d'accueil ?
- ◆ Comment le lieu d'accueil veille-t-il à être connu de tous ? Sous quelles modalités ? Comment veille-t-il à rendre visible et lisible son projet d'accueil ?
- ◆ Comment tenir compte de la diversité des familles, de leurs demandes spécifiques et de leurs références culturelles ?

- ◆ Comment les besoins différents de chaque enfant sont-ils pris en compte ?
- ◆ Le droit d'exprimer des besoins différents est-il reconnu pour chaque enfant ? Est-il tenu compte de ces différences dans l'aménagement de l'espace et dans les activités proposées ?
- ◆ Quelles informations donne-t-on à l'équipe et/ou à chaque professionnel·le sur les familles/les enfants ? Quid du secret professionnel partagé ?
- ◆ Quels sont les moyens mis en place pour accueillir tous les enfants et leur famille (vulnérabilités, socio-économiquement défavorisés) ?
- ◆ Y-a-t-il un travail d'écoute et d'approche réalisé par l'équipe d'encadrement afin de mieux comprendre les besoins et les attentes du public le plus fragilisé (enfants et parents) ?
- ◆ Quelle·s formation·s est·sont envisagée·s pour les membres de l'équipe ? Quel accompagnement d'équipe est prévu pour gérer cette·ces situation·s spécifique·s ?
- ◆ Le droit d'exprimer des besoins différents est-il reconnu pour chaque enfant (fille - garçon / enfants plus jeune - enfants plus âgés...) ?
- ◆ Est-il tenu compte de ces différences dans l'aménagement de l'espace et dans les activités proposées ?
- ◆ Quelles informations donne-t-on aux autres enfants et à leurs parents ?
- ◆ Est-il tenu compte de ces différences dans l'aménagement de l'espace et dans les activités proposées ?
- ◆ ...

SECTION IV : DE L'ENCADREMENT

ARTICLE 13

« Le milieu d'accueil veille à ce que l'encadrement soit assuré par du personnel qualifié qui ait les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type d'accueil organisé. »



- ◆ Quelle politique de recrutement du personnel est envisagée dans le lieu d'accueil ?
- ◆ Comment sont définies et évaluées les compétences souhaitées pour le recrutement du personnel ?
- ◆ Comment les nouveaux-elles accueillant.e-s sont ils-elles informé.e-s du projet d'accueil ?
- ◆ Quelle organisation est mise en place pour favoriser le partage des expériences, des savoirs, des compétences de chacun ? Dans le lieu d'accueil ou avec d'autres lieux d'accueil ?
- ◆ Comment sont gérées les divergences d'opinions, de valeurs, d'approches éducatives ?
- ◆ Quels sont les rôles de la direction/ responsable de projet ? et de l'encadrement psycho-médico-social (PMS) ?
- ◆ Quels moyens se donner pour partager avec d'autres professionnel.le-s les questionnements, les expériences liées à l'accueil des enfants au quotidien ?
- ◆ Comment sont évaluées les compétences du personnel actif ?
- ◆ Comment réfléchir l'accueil et l'accompagnement des stagiaires ?
- ◆ Comment parvenir à élaborer, à développer, à ajuster le projet d'accueil en fonction de cette dynamique ?
- ◆ ...

ARTICLE 14

« Le milieu d'accueil encourage les accueillant.e.s, quelle que soit la qualification de base de ceux(celles)-ci, à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant. »



- ◆ Comment assurer la formation continue du personnel qualifié ?
- ◆ Quel plan de formation continue est envisagé par le lieu d'accueil ?
- ◆ Comment réfléchir, construire et mettre en œuvre le plan de formation continue avec le personnel ? En quoi les plans de formation continue individuel et collectif viennent-ils nourrir le projet d'accueil ? Comment la direction envisage-t-elle son rôle au niveau de la formation continue ?
- ◆ Quelle place est donnée à l'observation des pratiques ?
- ◆ Comment les acquis de formation sont-ils répercutés dans les pratiques éducatives ?
- ◆ Comment l'organisation du lieu de travail permet-elle le développement des compétences de chacun (en ce compris les stagiaires, les collaborateurs) ?
- ◆ Comment prendre la dynamique de formation dans l'ajustement du projet d'accueil ?
- ◆ Quelle politique de formation ?
- ◆ *Quel-s rôle-s pour le-la responsable de projet (organisation, coordination d'une équipe, implication dans la vie du lieu d'accueil, ...) ? Sur quels éléments peut-il-elle s'appuyer pour effectuer son travail ?*
- ◆ ...

SECTION V : DES RELATIONS DU MILIEU D'ACCUEIL AVEC LES PERSONNES QUI CONFIENT L'ENFANT ET AVEC L'ENVIRONNEMENT

ARTICLE 15

« Le milieu d'accueil veille à concilier les notions d'accueil et de garde en proposant un service qui rencontre les besoins de l'enfant tout en répondant à la demande des personnes qui le confient. »



- ◆ Comment le lieu d'accueil veille-t-il à entendre et prendre en compte les attentes des parents dans le cadre de son projet d'accueil (ex : horaires, **possibilité pour l'enfant de pouvoir suivre des activités à proximité comme par exemple, les cours d'académie,...**) ? Quid quand le respect du besoin des enfants semble en contradiction avec les attentes des parents ? Comment les parents sont-ils invités à s'organiser pour partager leurs demandes ?
- ◆ Comment le lieu d'accueil prend-il en compte les rituels prévus par la famille (parents et enfant), **le cas échéant**, pour se séparer, se retrouver au quotidien ?
- ◆ Que met en place le lieu d'accueil pour construire une relation de confiance avec les parents ? Et quand il y a divergence dans les options éducatives, que mettre en place et ce, du début à la fin du séjour ?
- ◆ Quelles sont les informations transmises aux parents à propos de l'organisation de la vie du lieu d'accueil ?
- ◆ Quels contacts parents/équipe – accueillant-e-s ? Quelle place pour les parents ?
- ◆ Les parents ont-ils la possibilité d'avoir des contacts entre eux, de se rencontrer (moments conviviaux, solidarité, ...) ?
- ◆ ...

ARTICLE 16

« Le milieu d'accueil informe les personnes qui confient l'enfant de son projet et s'informe des attentes de celles-ci. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles tant psychologiquement que physiquement pour leurs occupations, que celles-ci soient d'ordre professionnel ou non. »



- ◆ Comment les démarches liées à l'inscription peuvent-elles devenir des occasions de rencontre entre le lieu d'accueil et les familles ?
- ◆ Quel retour d'informations vers les parents (déroulement de la journée, ...) ?
- ◆ Quelles possibilités d'échange, au départ des questions des familles, sur l'évolution de l'enfant dans le lieu d'accueil, sont prévues tout au long du séjour ?
- ◆ Comment sont pris en compte les besoins des parents séparés ? Quelle prise en compte des personnes importantes pour l'enfant (ex. les grands-parents) ?
- ◆ Comment veiller à entendre et prendre en compte les attentes des parents dans le cadre du projet d'accueil, dans une logique de soutien à la parentalité ?
- ◆ Quelle place est donnée aux parents dans le lieu d'accueil ?
- ◆ Quel processus de familiarisation pour les professionnel(le)s, l'enfant et sa famille.
- ◆ **Les horaires pratiqués permettent-ils d'éviter autant que possible les interruptions entre deux prises en charge (l'accueillant-e qui vient chercher l'enfant à l'école, ...) ?**
- ◆ **Le lieu d'accueil peut-il offrir une solution stable et durable ? Si ce n'était pas le cas, les parents sont-ils informés du caractère occasionnel de ce service ?**
- ◆ ...

ARTICLE 17

« Le milieu d'accueil établit avec les personnes qui confient l'enfant une relation qui développe et encourage la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant. »



- ◆ Comment comprendre l'autre sans juger, sans lui imposer notre point de vue ?
- ◆ Comment travailler avec toutes les familles et leurs conceptions éducatives particulières dans un intérêt partagé pour l'enfant ?
- ◆ Comment ajuster les temps de séparation et de retrouvailles aux besoins de chacun (enfants, parents, professionnel-le-s) ?
- ◆ Comment favoriser la continuité entre les différents lieux de vie que l'enfant est amené à fréquenter ?
- ◆ ...

ARTICLE 18

« Le milieu d'accueil prend en compte, dans la façon dont l'accueil est organisé et dans la conception et la mise en œuvre des activités, les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli, en tenant compte des situations particulières. »



- ◆ Que met en place le lieu d'accueil pour mieux connaître l'enfant et ses habitudes familiales (son histoire et celle de sa famille, **manière de s'endormir, de manger**, événements familiaux importants pour l'enfant (naissance, **deuil**, ...) ?
- ◆ Comment les caractéristiques sociales, culturelles, économiques, environnementales du lieu de vie des enfants accueillis sont-elles prises en compte dans l'aménagement de l'espace, dans les différentes situations de vie ?

- ◆ Comment la prise en compte d'une situation particulière peut-elle devenir profitable à tous ?
- ◆ ...

ARTICLE 19

« Le milieu d'accueil favorise les relations avec les collectivités et associations locales. »



- ◆ Comment favoriser les relations avec les associations locales ?
- ◆ Comment le lieu d'accueil s'inscrit-il dans son quartier, dans son environnement proche ?
- ◆ Comment utiliser les ressources locales et les mettre en lien avec le projet d'accueil (ludothèque, bibliothèque, marché, commerces, artisans, ferme, expert, autre lieu d'accueil, école, ...) ?
- ◆ Quelles collaborations sont souhaitables pour le lieu d'accueil au regard du projet d'accueil, à quelles conditions et quels en sont les bénéfices pour les enfants, pour toutes les parties ?
- ◆ Comment impliquer le personnel dans cette collaboration ?
- ◆ Quelles collaborations sont envisagées avec les autres lieux d'accueil ? Les écoles maternelles ?
- ◆ Des initiatives sont-elles prises vis-à-vis d'autres acteurs de l'enfance ? Qui est impliqué ? Comment ces initiatives sont-elles préparées ? Quelles suites éventuelles sont envisagées ?
- ◆ Quelles collaborations sont envisagées entre les différents lieux accueillant les enfants (école, école de devoirs, accueil extrascolaire, ...) ?
- ◆ Comment les artistes peuvent-ils collaborer avec le lieu d'accueil ? quelles propositions régulières d'éveil culturel sont envisagées avec des acteurs culturels (bibliothèques, centres culturels, ...)
- ◆ Quelles collaborations sont envisagées dans le cadre des projets d'aménagements des espaces extérieurs (ex projet recrée ta cour) ?
- ◆ ...

EN CONCLUSION

Au-delà d'une obligation légale, l'élaboration du projet d'accueil permet de structurer et d'alimenter la dynamique et la cohérence des pratiques au sein d'une équipe. Se questionner, réfléchir ensemble, réajuster, essayer, évaluer, partager, communiquer... constituent le cœur des processus réflexifs, permettant de faire évoluer le projet d'accueil.

C'est aussi un support de communication avec les familles, qui ouvre à la communication autour de leur enfant. Il gagne à être utilisé à différents moments du séjour.

C'est aussi un support pour l'intégration de nouveaux collaborateurs, pour l'accompagnement des stagiaires.

Dans le cadre de la réforme pour le secteur de la Petite Enfance, les bilans de fonctionnement sont formalisés comme faisant partie des conditions de maintien d'autorisation : ils viseront sur le plan pédagogique à l'élaboration et la mise en œuvre du projet éducatif, à la mise en place d'un plan de formation tenant compte de l'évaluation des pratiques et des compétences à développer auprès des accueillant.e.s pour améliorer la qualité de l'accueil.

Quant au secteur ATL la brochure PAQ, « Boostez la qualité dans sa structure d'accueil extrascolaire » est aussi un outil précieux pour les professionnel.le.s qui permet de fédérer l'équipe autour de réflexions sur l'accueil tout en soutenant une cohérence des pratiques, au bénéfice des enfants et de leur famille.

La qualité de l'accueil se construit chaque jour, dans les petits détails du quotidien, les observations et lors des échanges entre professionnel.le-s, avec les familles et avec les enfants.





QUEL PROJET D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS DE ⁰ À 12 ANS ET + ?

RÉFÉRENCES UTILES

Références



LIENS ET COVERS CLIQUABLES

Différents outils sont mis à disposition des structures d'accueil pour déterminer et approfondir leur projet d'accueil.

1. POUR LE SECTEUR PETITE ENFANCE

DES RÉFÉRENTIELS PSYCHOPÉDAGOGIQUES, SANTÉ ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Manni, G. (coord.). (2002). Accueillir les tout-petits, Oser la qualité. **Un référentiel psychopédagogique pour des milieux d'accueil de qualité.** Bruxelles : ONE - Fonds Houtman.

Camus, P., Dethier, A., Marchal, L., Pirard, F., Pereira, L., & Petit, P. (2009). **Repères pour des pratiques d'accueil de qualité. A la rencontre des familles.** Bruxelles : ONE.



Camus, P., Dethier, A., Marchal, L., Pirard, F., Pereira, L., & Petit, P. (2009). **Repères pour des pratiques d'accueil de qualité. A la rencontre des enfants.** Bruxelles : ONE.



Camus, P., Dethier, A., Marchal, L., Pirard, F., Pereira, L., & Petit, P. (2009). **Repères pour des pratiques d'accueil de qualité. Soutien à l'activité des professionnel-le-s.** Bruxelles : ONE

Mauroy, MC. (2019).

La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance. Bruxelles : ONE.

ONE-DGAJ- DGDE. (2012).

Pour un accompagnement réfléchi des familles. Bruxelles : ONE



AUTRES DOCUMENTS UTILES

ONE. (2016). **La familiarisation**. Votre enfant entre en milieu d'accueil et ensemble nous nous y préparons!. Bruxelles : ONE.

ONE. (2019). **Chouette on passe à table !**
Bruxelles : ONE.

ACCESSIBILITÉ ET INCLUSION

Se référer aux pages : **Accessibilité et Inclusion**

Vandenbroeck, M., Boudry, C., De Brabandere, K., Vens, N. (2010). **L'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques**. Gand : Ed. VBJK. Version française en collaboration avec l'ONE.

INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENTS – ESPACES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS

ONE. (2018). **Une infrastructure au service du projet d'accueil**. Bruxelles : ONE.

ONE. (2019). **Des équipements au service du projet d'accueil**. Bruxelles : ONE.

ONE (2020), **Une infrastructure et des équipements au service du projet d'accueil. spécial accueillant-e-s**. Bruxelles : ONE.

ONE. (2017). Coffret « **L'air de rien, changeons d'air !** ». Bruxelles : ONE.

ONE. (2018). **Visons la qualité sonore dans nos milieux d'accueil**. Bruxelles : ONE.

Goodplanet. (2016). **Vitamine Verte, la nature s'invite dans les espaces extérieurs des MA de la petite enfance**. Bruxelles : ONE-Goodplanet.

FICHES POUR LES ACCUEILLANT-E-S

ONE. (2013). Fiches « **Alimentation** ». Bruxelles : ONE.

ONE. (2015). Fiches « **Santé** ». Bruxelles : ONE.

ONE. (2016). Fiches « **Activités** ». Bruxelles : ONE.



2. POUR LE SECTEUR ACCUEIL DURANT LE TEMPS LIBRE (ATL)

DES RÉFÉRENTIELS PSYCHOPÉDAGOGIQUES, SANTÉ ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Camus, P., & Marchal, L. (coord.). (2007). **Accueillir les enfants de 3 à 12 ans : viser la qualité**. Bruxelles : ONE.



ONE - Question Santé (coor). (2017). **Mômes en santé, la santé en collectivité pour les enfants entre 3 et 18 ans**. Bruxelles : ONE.

ONE-DGAJ- DGDE. (2012). **Pour un accompagnement réfléchi des familles**. Bruxelles : ONE.

ONE (2018) **Booster la qualité dans sa structure d'accueil extrascolaire : le plan d'amélioration de la qualité, guide d'élaboration et de suivi étape par étape**, Bruxelles : ONE

Vanderheyden, N., Papillon, H.(coor) " **L'air de rien, changeons d'air !** ", la qualité de l'air intérieur, Bruxelles: ONE, 2013.

Brochure d'accompagnement des Écoles de Devoirs, Bruxelles: ONE, 2020.

Henriet, C. Dallenogare, X. (Coor), (2018). **Recrée ta cour, des espaces scolaires extérieurs à penser, aménager et vivre collectivement**. Bruxelles : Goodplanet-CERA.

INCLUSION

Camus, P. Maréchal,F. (2017). **Ensemble, visons des lieux plus inclusifs pour tous les enfants**. Bruxelles: ONE.

Plate-forme des Coordinateurs de l'Accueil Temps Libre dans les communes de la Province de Namur. (2012). **Responsabilités, dominos dynamiques - Prévenir, anticiper pour mieux accueillir les enfants**. Namur : Province de Namur.

3. EN CE QUI CONCERNE LES FORMATIONS CONTINUES POUR TOUS LES SECTEURS

Les catalogues sont accessibles via le lien suivant:
[Formations continues](#)

Pour accompagner votre parcours de formation:
www.moncarnetdebord.be

Pour soutenir la démarche "plan de formation":
www.notreplandeformation.be

**Contactez
l'ONE**

soit directement auprès de
l'administration subrégionale
www.info@one.be

TEXTES DE LOI

<https://www.one.be/public>





ONE OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51
info@one.be - ONE.be

Éditeur responsable : Benoît PARMENTIER
N° d'édition : D/2021/74.80/01
DOCBR0038



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles
et de la Loterie Nationale



Rejoignez-nous sur

